

Sécurité maritime: services de transbordeurs roulriers et d'engins à passagers à grande vitesse, exploitation

1998/0064(SYN) - 02/09/1998

Dans les cinq ans qui viennent, tous les transbordeurs roulriers (ferries) et engins de transport à grande vitesse de passagers (tels que les aéroglisseurs) en service dans l'UE devraient être équipés d'un appareil enregistrant les données de voyage. Cette proposition a été adoptée ce matin par la commission avec le rapport de M. Mark WATTS (PSE, RU) sur les conditions d'exploitation de service de transbordeurs roulriers et d'engins à passagers à grande vitesse. La commission a également invité la Commission européenne à présenter un rapport annuel sur la sécurité. La Commission devrait créer une banque de données ouverte au public contenant les caractéristiques des ferries roulriers et des engins rapides de transport de passagers desservant des lignes intérieures ou internationales. M. WATTS a mis l'accent sur le fait que le Parlement devrait veiller à ce que des tragédies comme celles de l'Estonia et du Herald of Free Enterprise ne puissent plus jamais se produire. L'adoption de ce rapport constitue selon lui une contribution essentielle à la sécurité en mer.